



Canadian Grain Commission
Commission canadienne
des grains

Commission canadienne des grains

2006-2007

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Chuck Strahl
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Canada

Table des matières

SECTION I – VUE D’ENSEMBLE	1
Message du Ministre	2
Message de la commissaire en chef	3
Déclaration de la direction	4
Tableau de concordance de l’architecture des activités de programme (AAP)	5
Renseignements sommaires	6
Plans et priorités de la CCG.....	9
SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	18
Résultat stratégique 1 : Un système d’assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux	19
Résultat stratégique 2 : Un système d’assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l’industrie céréalière	26
Résultat stratégique 3 : Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation des grains canadiens.....	29
Résultat stratégique 4 : La défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers soient traités équitablement au sein du régime de manutention des grains.	34
SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	39
Renseignements sur l’organisation	40
Partenaires de la CCG.....	41
Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues et équivalents temps plein.....	43
Tableau 2 : Programme par activité.....	44
Tableau 3 : Postes votés et législatifs mentionnés dans le Budget principal.....	45
Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux.....	45
Tableau 5 : Sommaire des dépenses d’immobilisation par activité de programme.....	46
Tableau 6 : Sources des recettes disponibles	47
Tableau 7 : Fonds renouvelable – État des résultats	48
<i>État de l’évolution de la trésorerie</i>	48
<i>Utilisation prévue des autorisations</i>	48
Tableau 8 : Vérifications et évaluations internes.....	49
SECTION IV – AUTRES SUJETS D’INTÉRÊT	50
Services généraux et initiatives gouvernementales.....	51

SECTION I – VUE D'ENSEMBLE

Message du Ministre

Je suis heureux de vous présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2006-2007. Le présent rapport explique en détail comment la CCG entend utiliser les ressources dont elle dispose pour protéger les intérêts des céréaliculteurs et pour garantir la fiabilité du grain canadien sur les marchés canadiens et internationaux. Le rapport énonce également les normes qui permettent d'évaluer dans quelle mesure la CCG atteint ses objectifs.

Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale pour la qualité, l'uniformité, la fiabilité et la salubrité de ses grains et de ses produits céréaliers. Il s'agit d'un facteur clé qui permet aux exportateurs canadiens d'occuper une place de choix sur les marchés de grains étrangers, là où la concurrence est forte. En outre, il est essentiel que les céréaliculteurs puissent compter sur un régime d'assurance-qualité efficace afin de pouvoir obtenir le meilleur rendement possible de leur exploitation compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

La CCG a pris l'engagement à long terme de mettre sur pied et de maintenir un régime d'assurance-qualité solide au profit de tous les intervenants de l'industrie céréalière canadienne, du producteur au consommateur. Pour y arriver, la CCG doit tenir compte des enjeux auxquels a été confronté le régime d'assurance-qualité par le passé, mais elle doit également être à l'affût et réagir aux changements importants qui surviennent dans l'industrie céréalière, notamment en ce qui a trait à la technologie. Par conséquent, les activités de la CCG s'alignent parfaitement aux efforts du Canada visant à présenter l'agriculture canadienne comme un chef de file au chapitre de la salubrité et de la qualité des aliments, de la science et de l'innovation et de la gestion du risque.

La *Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada*, découlant du projet de loi C-40, est entrée en vigueur le 1^{er} août 2005. Cette dernière prévoit un examen indépendant et complet de la CCG ainsi que des dispositions et du fonctionnement de la *Loi sur les grains du Canada*. L'examen s'inscrit dans une démarche stratégique intégrée visant à étudier l'avenir du secteur céréalière canadien et son succès à long terme. L'examen donnera des directives sur la manière dont la CCG peut augmenter la valeur des produits des producteurs canadiens et de l'ensemble du secteur céréalière.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* de l'exercice 2006-2007 décrit comment la Commission canadienne des grains prévoit s'y prendre pour continuer à offrir un régime d'assurance de la qualité du grain efficace qui favorise la commercialisation du grain canadien au profit des producteurs.

L'honorable Chuck Strahl

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Message de la commissaire en chef

Je vous présente le *Rapport sur les plans et les priorités* de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2006-2007.

La CCG est l'organisme fédéral chargé d'établir les normes de qualité et de réglementer le régime de manutention du grain canadien. Notre vision est d'être un chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la protection des producteurs.

Le programme d'assurance de la qualité de la CCG garantit un approvisionnement en grain de qualité uniforme et fiable, qui répond aux besoins des marchés canadiens et internationaux. La CCG continue de miser sur son système d'assurance de la qualité du grain pour veiller à ce que le Canada conserve sa capacité concurrentielle et sa réputation à titre de fournisseur fiable de grain de qualité supérieure. La CCG travaille de concert avec les partenaires du portefeuille du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC) et l'industrie céréalière pour augmenter la valeur des produits des producteurs canadiens et du système d'assurance de la qualité des grains du Canada.

De nos jours, la concurrence des marchés ainsi que la législation et les normes internationales font en sorte que les exigences relatives à l'assurance de la qualité et de la salubrité du grain se font plus nombreuses. La CCG continue de réaliser son mandat et d'assumer ses responsabilités réglementaires en réaffectant des ressources aux nouveaux dossiers, mais elle fait face à de grandes contraintes de financement depuis quelques années. L'organisme attend avec impatience les recommandations qui découleront de l'examen indépendant et approfondi de la CCG et de la *Loi sur les grains du Canada* qui aura lieu au cours de l'année à venir.

Le présent rapport décrit les plans et les priorités de la CCG pour l'exercice 2006-2007. Je suis confiante que les stratégies mises de l'avant par la CCG amélioreront le système d'assurance de la qualité et se traduiront en résultats optimaux pour les producteurs et pour l'ensemble de la population canadienne.



Chris Hamblin
Commissaire en chef

Déclaration de la direction

Je sou mets, à des fins de dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de la Commission canadienne des grains pour l'exercice 2006-2007.

Le présent document a été élaboré en conformité avec les principes relatifs à la préparation de rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapport sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*.

- Il est conforme aux exigences en matière de rapport énoncées dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT);
- Il repose sur l'architecture des activités de programme approuvée du ministère figurant dans la Structure de gestion, des ressources et des résultats;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées;
- Il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres des dépenses prévues approuvées provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans le RPP.



Gordon Miles
Chef de l'exploitation

Tableau de concordance de l'architecture des activités de programme (AAP)

Le tableau de concordance suivant montre les modifications apportées à la structure de rapport de la CCG en fonction des résultats stratégiques et des engagements précisés dans le Rapport sur les plans et les priorités de l'organisme pour 2005-2006.

2006-2007					
	Activité de programme 1	Activité de programme 2	Activité de programme 3	Activité de programme 4	Total
Données financières (en milliers de dollars)	Prestation de services d'inspection et d'analyse	Prestation de services de pesée	Activités de recherche pour mieux comprendre et mesurer la qualité des grains	Défense des droits des producteurs	
Résultat stratégique 1					
Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux	49 363				49 363
Résultat stratégique 2					
Un système d'assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière		15 996			15 996
Résultat stratégique 3					
Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation des grains canadiens			9 171		9 171
Résultat stratégique 4					
La défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers soient traités équitablement au sein du régime de manutention des grains				2 208	2 208
Total	49 363	15 996	9 171	2 208	76 738

Renseignements sommaires

Raison d'être de la CCG

Mandat

La Commission canadienne des grains (CCG) tire ses pouvoirs de la *Loi sur les grains du Canada*. Aux termes de la *Loi*, la CCG est tenue de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grains, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés canadiens et internationaux.

Vision

La vision de la CCG est d'être un chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la protection des producteurs.

Description et responsabilités de la CCG

L'honorable Chuck Strahl, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, est le ministre responsable de la CCG. La CCG est dirigée par une commissaire en chef, un commissaire en chef adjoint et un commissaire, tous nommés par le gouvernement en conseil. La commissaire en chef est responsable devant le ministre. Le chef de l'exploitation relève de la commissaire en chef et coordonne les activités des groupes opérationnels de l'organisme.

La structure de la CCG comporte une direction et les groupes opérationnels suivants : Services à l'organisme, Laboratoire de recherches sur les grains (LRG), Services à l'industrie et Finances. Le siège de la CCG est établi à Winnipeg, au Manitoba. Les Services à l'industrie sont divisés en cinq régions : Bayport, Est, Pacifique, Prairies et Thunder Bay. Le 31 mars 2005, la CCG comptait 621 employés (équivalent temps plein, ETP) et gérait 20 bureaux partout au Canada.

La CCG peut avoir jusqu'à six commissaires adjoints, soit un poste pour chaque grande zone de production de grain au Canada. Les titulaires de ces postes sont aussi nommés par le gouverneur en conseil. Actuellement, la CCG compte cinq commissaires adjoints. Les commissaires adjoints se chargent d'entendre les plaintes et de répondre aux demandes de renseignements des producteurs et des membres de l'industrie, ainsi que de faire la promotion des activités de la CCG auprès des agriculteurs. La section III fournit des renseignements supplémentaires sur la structure organisationnelle de la CCG.

La CCG accroît les possibilités de commercialisation du grain au bénéfice des producteurs par l'entremise de ses services et de ses programmes dans les domaines de l'inspection, de la pesée, de la recherche et de l'appui aux producteurs décrits dans les résultats stratégiques de la section II. La prestation de ces programmes de manière uniforme se traduit par des transactions sur les grains équitables ainsi que par des expéditions de grains fiables et constantes. Le financement des programmes et des activités de la CCG provient principalement d'un fonds renouvelable et d'un crédit parlementaire.

Priorités de la CCG

1. Réalisation du mandat de la CCG conformément à la *Loi sur les grains du Canada* dans un milieu en constante évolution, notamment en ce qui concerne la mouvance des marchés canadiens et internationaux, les percées technologiques ainsi que les préférences et les besoins changeants des utilisateurs finaux.
2. Positionnement du système d'assurance de la qualité du grain (SAQG) canadien pour faire en sorte qu'il demeure pertinent et qu'il soutienne la compétitivité des grains canadiens sur les marchés intérieurs et étrangers.
3. Conformité à l'agrément.
4. Mécanisme de financement durable de la CCG.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
76 738	46 557	46 557

Ressources humaines

2006-2007	2007-2008	2008-2009
712	432	432

Priorités de la CCG

	Type	Dépenses prévues (en milliers de dollars)			
		2006-2007	2007-2008	2008-2009	
Résultat stratégique 1 : un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux					
Priorité 1	Permanente	Programme/service clé : 1. Fournir des services d'inspection et d'analyse au système d'assurance-qualité	39 809	25 186	25 186
		2. Fournir un soutien scientifique et technique	4 927	3 117	3 117
Priorité 2	Permanente	3. Adapter le système aux exigences changeantes	4 627	2 928	2 928
Priorité 4*	Nouvelle	Tous les programmes/services clés	56	56	56

Résultat stratégique 2 : un système d'assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière					
Priorité 1	Permanente	Programme/service clé : 1. Fournir des services de pesée au système d'assurance-quantité	15 007	8 722	8 722
		2. Fournir un soutien technique au système d'assurance-quantité	742	431	431
Priorité 2	Permanente	2. Fournir un soutien technique au système d'assurance-quantité	247	144	144
Priorité 4*	Nouvelle	Tous les programmes/services clés	56	56	56
Résultat stratégique 3 : des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation des grains canadiens					
Priorité 1	Permanente	Programme/service clé : 3. Activités de recherche sur les nouvelles normes relatives aux grains	458	208	208
Priorité 2	Permanente	1. Activités de recherche sur les méthodes d'évaluation de la qualité du grain	4 127	1 870	1 870
		2. Activités de recherche sur les nouveaux facteurs de qualité	4 127	1 870	1 870
		3. Activités de recherche sur les nouvelles normes relatives aux grains	459	208	208
Priorité 4*	Nouvelle	Tous les programmes/services clés	56	56	56

Résultat stratégique 4 : la défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers soient traités équitablement au sein du régime de manutention du grain

Priorité 1	Permanente	Programme/service clé :			
		1. Administration du système d'agrément et de garantie financière	528	447	447
		2. Gestion de l'allocation des wagons selon les demandes particulières	164	140	140
		3. Traitement équitable des producteurs par les sociétés céréalières et par les négociants en grains	417	354	354
		4. Communication aux producteurs de renseignements sur la qualité du grain	155	131	131
Priorité 3	Permanente	1. Administration du système d'agrément et de garantie financière	528	447	447
		3. Traitement équitable des producteurs par les sociétés céréalières et par les négociants en grains	416	353	353
Priorité 4*	Nouvelle	Tous les programmes/services clés	56	56	56

* On a identifié Priorité 4* uniquement à titre de renseignements. Ces frais sont déjà compris à l'intérieur de chaque résultat stratégique.

Plans et priorités de la CCG

L'industrie céréalière du Canada œuvre dans un milieu en constante évolution, notamment en ce qui concerne la mouvance des marchés internes et internationaux, les percées technologiques ainsi que les préférences et les besoins changeants des utilisateurs finaux. Notre régime d'assurance-qualité doit être en mesure de s'adapter au rythme de l'évolution de la filière agricole à l'échelle mondiale. Ceci est particulièrement important compte tenu que la valeur des exportations canadiennes de produits alimentaires a atteint plus de 26 milliards de dollars en 2004. Environ 37 % de ces transactions visaient des exportations de grains, d'oléagineux et de produits connexes d'une valeur approximative de 9,8 milliards de dollars.

Les plans et les priorités de la CCG définissent la réaction de l'organisme à l'évolution constante de la filière agricole et visent à répondre aux besoins actuels des membres de l'industrie. Les

sections suivantes décrivent les priorités principales sur lesquelles la CCG s'est penchée pendant la période de planification. Il est important de signaler que, bien que certaines priorités puissent avoir d'énormes répercussions sur la capacité de la CCG de réaliser son mandat, les engagements en ressources correspondants sont assumés pour la plupart à partir des ressources existantes des opérations permanentes de la CCG.

Les priorités de la CCG sont essentielles à la réalisation des objectifs stratégiques de l'organisme. Elles visent et s'attachent à faire preuve d'excellence et d'innovation en matière d'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de recherche et de protection des producteurs. Les liens entre les priorités de la CCG, les résultats stratégiques et les activités de programme sont précisés dans la section II.

Priorité 1 : Réalisation du mandat de la CCG conformément à la *Loi sur les grains du Canada* dans un milieu en constante évolution, notamment en ce qui concerne la mouvance des marchés canadiens et internationaux, les percées technologiques ainsi que les préférences et les besoins changeants des utilisateurs finaux.

La CCG continuera à réaliser son mandat grâce à l'application d'un système d'assurance de la qualité du grain (SAQG) à l'échelle nationale qui nécessite des programmes efficaces d'inspection, de pesée, de surveillance et de salubrité des grains pour garantir l'uniformité et la fiabilité des exportations de grains quant à la qualité spécifique et à la salubrité du grain, tout en garantissant l'équité des transactions. En outre, la CCG poursuivra ses travaux de recherche en vue d'accroître les possibilités de commercialisation des grains canadiens.

La première priorité de la CCG est de poursuivre au sein de chaque division organisationnelle l'exécution quotidienne des programmes et des services qui appuient les résultats stratégiques et les activités de programme de la CCG.

a. Services à l'industrie :

- Services d'inspection – à l'arrivée et à la sortie, réinspection et contrôle de la qualité, normes relatives à l'assurance-qualité, services d'analyse, services de règlement des différends, agrément et accréditation
- Services de pesée – à l'arrivée et à la sortie, règlement des différends
- Processus d'enregistrement et d'annulation

b. Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) :

- Recherche sur les céréales, les oléagineux et les légumineuses
- Assurance de la salubrité du grain – surveillance et recherche
- Élaboration de méthodes objectives de classement
- Identification variétale – surveillance et recherche
- Surveillance et assurance de la qualité
- Détection de matériel adventice et d'OGM

c. Services à l'organisme :

- Services de communication
- Services d'information
- Administration
- Politique, planification et défense des intérêts des producteurs
- Services de statistiques
- Services de santé et de sécurité

d. Division des finances :

- Comptes payables et recevables
- Budgétisation
- Établissement des coûts et recouvrement des coûts
- Vérification interne
- Approvisionnement

Priorité 2 : Positionnement du système d'assurance de la qualité du grain (SAQG) canadien pour faire en sorte qu'il demeure pertinent et qu'il soutienne la compétitivité des grains canadiens sur les marchés intérieurs et étrangers.

Le grain canadien est reconnu à l'échelle internationale depuis de nombreuses années en raison du SAQG robuste de notre pays, qui offre au Canada un avantage concurrentiel sur le marché céréalier mondial. Cependant, les acheteurs de grain étrangers sont de plus en plus pointilleux et imposent davantage d'exigences en matière d'utilisation finale et de certification. Dans ce contexte, la CCG reconnaît l'importance de continuer à adapter et à peaufiner le SAQG canadien, afin qu'il demeure pertinent et concurrentiel sur les marchés intérieurs et étrangers.

La CCG ne cesse d'élaborer et de mettre en œuvre de nombreux programmes, projets et processus de recherche en vue de renforcer le SAQG canadien.

À l'heure actuelle, la méthode canadienne de distinction visuelle des grains (DVG) de blé permet de séparer rapidement et à peu de frais le blé en classes de qualité selon son apparence. Même si la DVG a donné aux producteurs de blé canadiens un avantage concurrentiel quant à la qualité, plusieurs raisons motivent l'abandon du classement du blé fondé uniquement sur cette méthode.

- Il existe une demande croissante pour de nouvelles variétés se démarquant par leurs caractéristiques agronomiques, leur résistance aux maladies et leurs propriétés de transformation adaptées aux besoins liés à la consommation humaine, à l'alimentation du bétail et aux utilisations industrielles (p. ex., la production d'éthanol). Les exigences liées à la DVG constituent un critère supplémentaire dont les sélectionneurs doivent tenir compte lorsqu'ils mettent au point de nouvelles variétés.
- Les variétés non enregistrées et non distinguables visuellement pourraient mettre en péril la qualité des expéditions de blé canadien et l'ensemble du système d'assurance-qualité si elles étaient déclarées à tort comme des variétés enregistrées ou intégrées par accident au système de manutention en vrac. Ces situations pourraient entraîner de lourdes pertes

financières pour les sociétés de manutention et les marchands de grains. Ce problème est particulièrement préoccupant dans le cas des blés meuniers de l'Ouest canadien de première qualité, soit le blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) et le blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD).

- Les acheteurs de grains canadiens deviennent de plus en plus avertis et sensibles à la qualité. Ils demandent une gamme plus vaste de caractéristiques de qualité. Afin d'améliorer le système traditionnel d'inspection visuelle du grain, il faut mettre au point des méthodes instrumentales plus rapides, plus souples et plus précises pour analyser les caractéristiques qualitatives propres à un grain donné et pour attester la qualité et la salubrité du grain.
- Il faut également mettre au point des instruments d'analyse efficaces pour déterminer les paramètres de qualité et pour attester la qualité et la salubrité des variétés de grain non distinguables visuellement qui ont été mises au point à des fins autres que meunières, c'est-à-dire fourragères, pharmaceutiques, énergétiques et industrielles. Il est essentiel d'être en mesure de séparer efficacement ces variétés de celles destinées à l'approvisionnement alimentaire pour conserver la valeur globale du système d'assurance de la qualité.

La CCG s'est également attaquée aux problèmes liés à la DVG chez les grains autres que ceux de céréales. Par exemple, on cherche à mettre au point des graines de lin de couleur jaune (à forte teneur en acide linoléique) pour combler la demande croissante de l'industrie alimentaire pour ce type de produit. Or, jusqu'à présent, les caractéristiques propres aux graines de lin de couleur jaune étaient le lot du solin à faible teneur en acide linoléique. Par ailleurs, la création de lignées de *Brassica juncea* de qualité de type canola pose de graves problèmes de DVG dans le secteur du canola et de la graine de moutarde condimentaire, puisque les caractéristiques de qualité de l'une et de l'autre de ces graines sont tout à fait différentes. La CCG continuera de mettre au point des méthodes et des systèmes rapides pour contribuer à l'identification des variétés de différents types de qualité.

Les prochains paragraphes décrivent les divers programmes, projets, méthodes de recherche et processus visant à soutenir la réalisation de cette priorité.

Stratégie d'assurance-qualité du blé (SAQB)

Pour surmonter les problèmes que soulèvent les variétés de blé indistinguables visuellement et non enregistrées ainsi que les obstacles que présente la DVG pour la mise au point et la manutention de variétés de blé non meunier, la CCG continue l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie d'assurance-qualité du blé canadien lancée en décembre 2003. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la stratégie d'assurance-qualité du blé, prière de consulter le site suivant : http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2003/2003-12-19-f.htm.

La stratégie comporte trois éléments :

- 1. Surveillance accrue des expéditions par wagon et par navire pour détecter les variétés de blé non enregistrées*

En réaction aux préoccupations grandissantes du secteur, la CCG a augmenté ses activités de surveillance des cargaisons de grain tout au long du système de manutention agréé.

Actuellement, la CCG coordonne un vaste programme de surveillance des cargaisons en vue d'appuyer ses processus d'agrément, qui comprend le recours à l'électrophorèse et à la chromatographie liquide à haute performance (CLHP) pour surveiller la présence de variétés non enregistrées et de certaines variétés non admissibles. Le programme fournit aux intervenants de l'industrie des renseignements qui les aident à mieux gérer le système de manutention et qui fait en sorte que les directeurs de silos doivent faire preuve de diligence raisonnable.

Au cours de la période de planification, la CCG continuera d'accroître la surveillance des expéditions par wagon et par navire pour détecter la présence et la source de variétés de blé non enregistrées pour appuyer les processus de délivrance de certificats de la CCG et en définitive conserver la qualité à la transformation finale et l'estime des clients pour le grain canadien.

2. Mise au point d'une technologie rapide et économique pour l'identification des variétés

L'identification variétale, combinée à une analyse objective, sera le fondement du futur SAQG et permettra au Canada de maintenir sa position sur le marché international des grains.

La CCG a élaboré et continue d'élaborer des méthodes non visuelles d'identification des variétés pour appuyer les activités de classement et d'inspection des grains, pour surveiller la composition variétale des expéditions destinées à l'exportation et pour garantir les expéditions de variétés particulières de blé et d'orge. La connaissance de la composition variétale d'une cargaison est une solution de rechange pratique pour le classement des grains en fonction de leur utilisation finale. Les techniques mises au point permettront de répondre aux besoins des négociants et des producteurs.

Actuellement, la CCG effectue l'électrophorèse des protéines et l'empreinte génétique de grains entiers. La détermination de la composition variétale d'un échantillon nécessite l'analyse de nombreux grains. L'objectif à long terme est d'élaborer une méthode fondée sur l'ADN qui permettra d'établir la composition variétale d'un échantillon à partir de grains moulus plutôt de grains entiers. L'intention de la CCG est d'être en mesure de fournir une technique qui quantifie précisément et rapidement la composition variétale d'une expédition de grains dans un contexte commercial.

Grâce à ses travaux dans le domaine de l'identification variétale, la CCG continue d'être un chef de file quant à la conception de techniques d'identification, à la mise sur pied de bases de données exhaustives d'empreintes de variétés de blé et d'orge, ainsi qu'à la mise en application de ces outils au profit de l'industrie céréalière canadienne. La CCG s'est également engagée à transférer au secteur privé les techniques d'identification variétale mises au point à des fins d'analyse à l'échelle commerciale.

3. Élaboration d'une proposition visant le remaniement des classes de blé de l'Ouest canadien afin de permettre la mise au point et l'intégration de variétés de blé non meunier.

La CCG continuera d'élaborer une proposition visant le remaniement de certaines classes de blé de l'Ouest canadien. La proposition vise à permettre la mise au point de variétés de blé non meunier, comme celles de blé fourrager à rendement élevé, tout en protégeant l'intégrité des classes et des grades de blé meunier. <http://grainscanada.gc.ca/Pubs/discussions/wgas/wgas01-f.htm>

Vérification des processus

Compte tenu de l'environnement commercial marqué par des attentes grandissantes pour des produits aux spécificités uniques et retraçables, la CCG élabore et met en place des programmes de vérification des processus, afin d'accroître l'acceptation des grains canadiens à l'échelle mondiale en livrant les qualités précises exigées par les acheteurs canadiens et internationaux.

Groupe de travail sur les variétés non admissibles

La CCG participe à un groupe de travail sectoriel dont les objectifs sont d'élaborer des protocoles visant l'échantillonnage, l'analyse et les mesures de contrôle pour réduire les possibilités que des variétés de grains non admissibles soient expédiées à des acheteurs au titre d'un certificat inexact. Le groupe de travail étudie le rôle de la CCG en matière de surveillance et de vérification des procédures au titre d'un éventuel système d'assurance-qualité sectoriel intégré au régime de manutention des grains canadiens.

Le groupe de travail élabore des protocoles d'analyse variétale et de contrôle des processus applicables, tout au long de la chaîne d'approvisionnement du grain (du silo primaire, au silo de transbordement, au chargement des navires), à toutes les cargaisons de blé et de blé dur de l'Ouest canadien pour lesquelles on délivrera un Certificat Final. La CCG supervise la conception et l'organisation d'une étude pilote visant à établir si les protocoles élaborés par le groupe de travail sont vérifiables et efficaces pour atténuer les risques que présentent les variétés non admissibles.

Système canadien de reconnaissance de la ségrégation (SCRS)

Le SCRS est un outil de vérification volontaire dont dispose les membres de l'industrie pour faire garantir de manière indépendante les processus auxquels ils ont recours tout au long de la chaîne d'approvisionnement, du producteur à l'expéditeur, pour assurer la traçabilité et livrer les qualités précises exigées par certains acheteurs canadiens et internationaux. Au cours de la période de planification 2006-2007, la CCG continuera à mettre en œuvre le SCRS en vue de reconnaître la capacité de l'industrie de livrer des produits en s'appuyant sur des systèmes d'assurance-qualité améliorés, afin qu'ils puissent être acceptés le plus largement possible dans les marchés mondiaux. En outre, la CCG se penchera sur la nécessité de mettre au point d'autres outils et d'élaborer d'autres normes de vérification des processus relativement à la ségrégation des variétés qui ont des qualités particulières au sein de programmes de ségrégation fermés.

La CCG est également en voie d'élaborer un programme SCRS+ et participe à des études pilotes pour évaluer, dans le cas du soja et de la moutarde, les répercussions à la ferme et hors ferme de la mise en œuvre de modèles de gestion de qualité et de salubrité des aliments propres aux graines dont l'identité est préservée. L'organisme procède actuellement à l'adaptation de l'infrastructure du SCRS afin de permettre la vérification des processus fondés sur le système HACCP pour garantir la salubrité du grain. Pour de plus amples renseignements sur le SCRS et le SCRS+, consulter le site <http://grainscanada.gc.ca/prodser/ciprs/ciprs1-f.asp>.

Approche cohérente et intégrée pour le traitement du grain importé

La CCG continuera d'aider le Canada à satisfaire ses obligations contractées dans le cadre de l'OMC, tout en conservant l'intégrité et les objectifs des politiques relatives au SAQG canadien. La CCG continuera de collaborer avec les organismes du portefeuille ministériel concernés et les intervenants du secteur pour étudier et peaufiner une approche intégrée pour le traitement du grain importé.

Recherche et analyse objective

Bon nombre d'acheteurs internationaux étudient les pratiques et les règlements du pays exportateur d'origine relativement à la présence d'organismes génétiquement modifiés, à l'enregistrement et à l'usage des pesticides, ainsi qu'à l'exécution de programmes reconnus de salubrité des grains et des aliments. Les marchés internationaux se préoccupent de plus en plus de la présence de matériel adventice dans les expéditions de grains. Par matériel adventice, on entend la présence non intentionnelle et inévitable sur le plan technique de matériel génétiquement modifié dans un produit agroalimentaire. La présence de matériel adventice peut avoir des répercussions très importantes sur la qualité marchande du grain canadien et, en certaines quantités, avoir une incidence sur les propriétés à l'utilisation finale ainsi que sur la salubrité ou la qualité du grain.

Au cours de la période de planification, la CCG continuera d'améliorer son SAQG en y intégrant des moyens de quantifier l'incidence des facteurs de classement, et continuera de garantir la qualité et la salubrité du grain à l'utilisation finale.

Grains génétiquement modifiés (GM)

En raison des préoccupations croissantes des consommateurs, de nombreux pays établissent des critères d'étiquetage et de traçabilité des produits génétiquement modifiés. Par conséquent, si le Canada désire conserver sa part du marché international et respecter les exigences du Protocole sur la biodiversité, il se doit d'être capable de séparer les variétés de grains génétiquement modifiés de celles qui ne le sont pas. Cette capacité avantage également les exportateurs canadiens de produits alimentaires, car on exige de plus en plus l'étiquetage de ce type de produits.

Au cours de la période de planification, la CCG continuera de valider des méthodes de détection des produits GM et intensifiera ses travaux de recherche sur la détection et l'identification des grains et des oléagineux GM. La CCG continuera également de collaborer avec les partenaires

du portefeuille de l'agriculture pour améliorer l'efficacité des opérations et des analyses afin de répondre aux préoccupations concernant les produits GM et la présence de matériel adventice.

Salubrité des grains

La CCG travaille actuellement à l'élaboration et à l'amélioration de méthodes objectives d'analyse des résidus chimiques, des toxines naturelles et des éléments traces pour répondre aux exigences réglementaires et technologiques de plus en plus complexes et précises des pays importateurs. La CCG mène des travaux de recherche sur l'analyse de la salubrité du grain d'une cargaison relativement aux facteurs de classement comme la fusariose et l'ochratoxine A. Prière de consulter le site http://grainscanada.gc.ca/Grl/grain_safety/grain_safety-f.htm.

Facteurs de classement – Indice de chute et analyse rapide de la viscosité (ARV)

L'indice de chute est la méthode acceptée à l'échelle internationale pour déterminer l'activité de l'alpha-amylase dans le blé. L'alpha-amylase est une enzyme présente dans les grains de blé germés. De nombreux acheteurs imposent des limites rigoureuses quant à l'indice de chute du blé qu'ils achètent, car la farine endommagée par l'alpha-amylase retient moins d'eau au mélange, ce qui augmente les coûts de l'acheteur de ce produit et se traduit par un produit final ayant des caractéristiques indésirables. L'endommagement du blé par germination est difficile à évaluer; un échantillon de blé qui contient une toute petite quantité de grains fortement germés peut présenter une teneur élevée en alpha-amylase.

Dans le système de classement du blé canadien, l'endommagement du blé par germination est un facteur de classement évalué à l'œil. La CCG préside actuellement un groupe de travail pour établir la meilleure façon d'intégrer l'analyse de l'indice de chute dans le système de classement en prévision de la viabilité de la technique à l'étude à cette fin.

Au cours de la période de planification, la CCG s'est engagée à poursuivre l'évaluation de la technique d'analyse rapide de la viscosité (RVA^{MC}). Cette technique permet l'évaluation objective de l'endommagement par germination grâce à l'estimation rapide et simple de l'indice de chute. Elle pourrait fournir à l'industrie céréalière canadienne la capacité de séparer les livraisons des producteurs à leur arrivée aux silos primaires. L'analyse rapide de la viscosité pourrait faire en sorte que les silos de collecte et les silos portuaires, où l'espace restreint ne permet pas l'installation du matériel de laboratoire spécialisé et où les délais d'exécution sont courts, puissent fournir des résultats précis et objectifs.

Priorité 3 : Conformité au régime d'agrément.

En mai 2005, la CCG a signalé son intention d'exiger la conformité aux dispositions relatives à l'agrément de la *Loi sur les grains du Canada* afin de mieux protéger les producteurs et de renforcer le système d'assurance-qualité des grains. Afin d'être légalement autorisés à exercer leurs activités, tous les silos et les négociants en grains, tels que définis dans la LGC, devront être titulaires d'une licence et déposer une garantie ou être exemptés de l'obligation d'obtenir une

licence, au plus tard le 1^{er} août 2006, sans quoi ils pourraient faire l'objet d'une poursuite au criminel.

Afin d'encourager la conformité, la CCG travaille à réduire les coûts et les exigences administratives imposés aux titulaires de licences. Par exemple, la CCG entreprend des mesures pour simplifier le processus de renouvellement des licences et poursuit l'étude et l'évaluation de régimes de garantie substitués, tout en continuant d'offrir aux producteurs une protection financière convenable. En outre, la CCG va augmenter les ressources de ses unités d'agrément, de vérification et de conformité en prévision du nombre accru de détenteurs de licences.

Priorité 4 : Mécanisme de financement durable de la CCG.

La CCG est responsable de fournir des services au titre de la LGC. Depuis une quinzaine d'années, l'augmentation des coûts jumelée au gel des droits fait en sorte que la CCG se trouve dans une situation de sous-financement chronique. Au cours de cette période, les taux de recouvrement des coûts sont passés d'environ 90 % à entre 50 % et 60 %. La CCG est donc obligée de demander année après année au gouvernement des affectations anticipées.

Afin de répondre aux besoins de l'industrie céréalière en pleine évolution, des négociations des contrats de travail et de l'augmentation générale des coûts des biens et services, la CCG s'est engagée dans un processus de limitation des coûts et de réaffectation des ressources vers les priorités émergentes. La CCG continuera à chercher un mécanisme de financement durable qui permettra à l'organisme de conserver sa capacité d'être une partie intégrante de l'exécution efficace d'un système d'assurance de la qualité du grain canadien au profit des producteurs, de l'ensemble de l'industrie céréalière et de la population canadienne.

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Les activités de la CCG sont axées sur quatre résultats stratégiques qui tiennent compte de l'orientation prévue de la CCG ainsi que de l'exécution quotidienne des activités de programme liées à son mandat. Les quatre résultats stratégiques sont :

1. **Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux.**
2. **Un système d'assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière.**
3. **Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation des grains canadiens.**
4. **La défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers soient traités équitablement au sein du régime de manutention des grains.**

Afin de souligner l'importance de chacun des résultats stratégiques, la CCG y a associé des activités de programme clés et les ressources correspondantes. Des programmes ou services permanents, dotés de résultats attendus, sont associés à chacune des activités de programme.

Les services généraux et les initiatives à l'échelle de l'administration fédérale sont des éléments essentiels à l'atteinte des résultats. Les coûts liés à ces deux éléments sont pris en compte dans le modèle de prévision des coûts de la CCG pour l'atteinte des résultats stratégiques. Les discussions et les activités relatives aux plans et aux priorités de la CCG concernant les services généraux et les initiatives à l'échelle de l'administration fédérale sont consignées à la section IV.

Analyse par activité de programme

Résultat stratégique 1 : Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux.

Activité de programme : *Prestation de services d'inspection et d'analyse*

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
49 363	31 231	31 231

Ressources humaines

2006-2007	2007-2008	2008-2009
458	290	290

Un système d'assurance de la qualité du grain efficace accroît les possibilités de commercialisation du grain canadien dans l'intérêt des producteurs et de l'ensemble de l'industrie céréalière. La prestation quotidienne de services d'inspection du grain est une composante importante du système d'assurance de la qualité, système fondé sur une base scientifique et technique solide et qui comprend l'analyse des grains, des essais de mouture et de cuisson, ainsi que la confection ou la fabrication de plusieurs produits finaux.

La CCG et le système d'assurance-qualité doivent relever de grands défis, notamment en ce qui a trait à la fonctionnalité à l'utilisation finale, la concurrence soutenue à l'échelle mondiale ainsi que le changement de types de cultures produites et la variation des volumes à l'échelle du pays. Il est essentiel que le système de classement et les services de la CCG puissent s'adapter aux besoins à l'utilisation finale des acheteurs de grains canadiens intérieurs et étrangers, et aux changements structurels qui surviennent dans l'industrie céréalière.

Le résultat global découlant de la prestation de services d'inspection et d'analyse est la satisfaction accrue des acheteurs grâce à des expéditions de grain canadien de qualité constante et les possibilités accrues de commercialisation du grain canadien.

Cette activité de programme appuie les priorités 1 et 2. La prestation de services d'inspection et d'analyse appuie non seulement la réalisation du mandat de la CCG, mais confère également au pays un avantage durable sur la concurrence au sein du marché céréalière mondial. Il est essentiel de tenir compte de la priorité 4 afin que la CCG puisse continuer de réaliser son mandat législatif et d'offrir le même niveau de service aux producteurs et à l'industrie.

Programme ou service clé

1. Fournir des services d'inspection et d'analyse au système d'assurance-qualité

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
39 809	25 186	25 186

La prestation de services d'inspection et de classement du grain est une composante importante du système d'assurance-qualité. La CCG offre des services d'inspection conformément au mandat législatif défini dans la LGC et aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur.

Les grades permettent aux acheteurs d'identifier la valeur à l'utilisation finale sans qu'ils aient à effectuer d'autres analyses ou à examiner directement les lots de grain individuels. Ils améliorent l'efficacité de la manutention du grain et permettent aux vendeurs d'obtenir un prix qui correspond à la valeur de leur grain.

Des producteurs et des représentants de l'industrie issus de tous les domaines liés au grain se rencontrent plusieurs fois par année dans le cadre des réunions des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est et des sous-comités de produits spécifiques pour examiner et revoir, au besoin, les normes visant les grains, afin de vérifier la pertinence et la valeur des normes pour faciliter le mouvement du grain et le transfert de propriété.

Les activités d'inspection et d'analyse suivantes sont une partie intégrante de l'exécution efficace d'un système d'assurance de la qualité du grain :

- Élaboration, modification et application des normes de qualité du grain, et production et distribution de données qualitatives, en collaboration avec l'industrie céréalière, dans le cadre des réunions des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est, afin de satisfaire les exigences particulières de l'industrie et des acheteurs.
<http://grainscanada.gc.ca/regulatory/standards/standards-f.htm>
- Exécution d'un système d'assurance de la qualité du grain efficace et conforme à la norme ISO 9001:2000.
http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-03-11-f.htm
- Offre d'un service de réinspection et d'appel neutre aux utilisateurs de wagons de producteur ainsi qu'aux exploitants de silos primaires, terminaux et de transbordement qui contestent le grade attribué par les inspecteurs de la CCG. Il y a trois paliers d'appel : l'inspecteur régional, l'inspecteur en chef des grains et le Tribunal d'appel pour les grains. <http://grainscanada.gc.ca/regulatory/grainappeal/tribunal-f.htm>
- Administration d'un programme national de désinsectisation du grain pour garantir que le grain contenu dans les silos agréés canadiens et que le grain destiné à l'exportation est exempt d'infestation.

Les activités permanentes d'inspection et d'analyse permettent à la CCG de remplir les fonctions suivantes :

- Inspection et classement du grain en utilisant des normes mises à jour et approuvées régulièrement avant son entrée dans les silos terminaux agréés et avant son exportation à partir des silos primaires, terminaux et de transbordement pour accroître les possibilités de commercialisation du grain dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie.
- Émission de certificats et de documents d'inspection quant aux exportations de grain pour garantir aux vendeurs et aux acheteurs la qualité des expéditions de grain canadien et pour en faciliter la commercialisation.
- Gestion et tenue à jour des données dans le système de comptabilisation des stocks de grain (GIAS) pour garantir l'exactitude des transactions effectuées aux silos terminaux et de transbordement. <http://www.grainscanada.gc.ca/prodser/gias/gias-f.htm>
- Gestion d'un processus de règlement des différends concernant la qualité des cargaisons de grains et conduite d'enquêtes au moment du déchargement à la demande de l'expéditeur et du producteur pour garantir la satisfaction du client.
- Surveillance du système de classement et du processus de vérification de manière à en garantir et en améliorer la fiabilité. <http://www.grainscanada.gc.ca/Pubs/GGG/ggg-f.htm>
- Communication efficace de données pertinentes sur les questions liées à l'assurance de la qualité du grain (p. ex., envoi de notes officielles à l'industrie), prestation de formation technique et transfert de technologie vers l'industrie et les producteurs par l'élaboration de méthodes validées, pour appuyer et améliorer l'efficacité générale des systèmes de classement du grain, de manutention et de ségrégation du grain.

Le résultat attendu de ce programme clé est la collecte et l'analyse continues de données qui contribuent à l'efficacité du système d'assurance de la qualité du grain afin de conserver ou d'accroître les possibilités de commercialisation du grain canadien et la satisfaction des clients. La prestation quotidienne de services d'inspection et d'analyse au sein du système

d'assurance-qualité est une fonction clé de ce programme qui contribue à la réalisation de la priorité 1.

Pour établir dans quelle mesure elle réalise ce programme clé et atteint le résultat attendu, la CCG :

- suit de près le nombre d'échantillons inspectés et le nombre de changements de grade à la suite d'une réinspection (appel d'une inspection officielle);
- met en place un processus de surveillance et de vérification pour l'inspection du grain (programme de surveillance de la qualité des cargaisons);
- suit et analyse les commentaires de la clientèle reçus au service téléphonique sans frais ou directement des utilisateurs des services de la CCG;
- analyse les commentaires des clients conformément à la norme ISO 9001:2000 – Système de gestion de la qualité;
- suit de près, sur une base hebdomadaire, les plaintes des acheteurs concernant l'exactitude des certificats émis par la CCG (plaintes relatives aux cargaisons), grâce à une base de données complète des déchargements de grain.

2. Fournir un soutien scientifique et technique

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
4 927	3 117	3 117

Le système d'assurance-qualité est fondé sur une base scientifique et technique solide, qui comprend l'analyse des grains, des essais de mouture et de cuisson, ainsi que la confection ou la fabrication de plusieurs produits finaux.

La CCG effectue, depuis 1966, des analyses pour détecter la présence de substances toxiques pour prévenir l'entrée de grains contaminés dans le système de silos agréés et pour assurer la salubrité du grain dans le but d'aider les marchands à respecter les exigences des acheteurs internationaux. La CCG est le seul organisme gouvernemental à fournir des garanties en matière de pesticides, d'éléments traces, de mycotoxines, de champignons et de moisissures. On constate une demande croissante de la part des acheteurs de grain canadien pour l'analyse plus rigoureuse et rapide des résidus chimiques et des éléments traces dans les cargaisons, ce qui accentue l'importance de la recherche pour mettre au point de nouvelles méthodes d'analyse ou pour adapter celles existantes. À titre d'exemple, le Japon vient d'adopter une loi sur la salubrité des aliments qui contient une liste des produits chimiques agricoles et des concentrations toxiques et nocives pour toutes les céréales. En Europe, on a créé l'Autorité européenne de sécurité des aliments pour réglementer la salubrité des aliments. Les membres de l'Union européenne sont en voie d'adopter des mesures législatives sur l'étiquetage et la traçabilité des cultures et des aliments génétiquement modifiés. http://grainscanada.gc.ca/Grl/grain_safety/grain_safety-f.htm

Les services scientifiques et techniques suivants sont une partie intégrante de l'exécution efficace d'un système d'assurance de la qualité du grain :

- Surveillance continue des cargaisons intérieures et de celles destinées à l'exportation pour garantir que le grain canadien respecte les seuils de tolérance établis en matière de salubrité

et de qualité à l'utilisation finale (p. ex. : substances toxiques, contamination bactérienne, graines de mauvaises herbes, insectes, qualité brassicole de variétés d'orge particulières). On constate une demande accrue pour l'analyse particulière des cargaisons de grain en raison des règlements de plus en plus sévères en matière de salubrité des aliments (p. ex. : DON et ochratoxine A).

- Enquête annuelle sur les récoltes – Évaluation de la qualité des récoltes annuelles de chacun des types de grain en fonction de leur commercialisation pour fournir des données géographiques et qualitatives à jour et sur une base continue.
<http://grainscanada.gc.ca/Quality/harvsur/hs-f.htm>
- Évaluation de la nouvelle technologie pour mesurer les qualités à l'utilisation finale afin d'accroître l'utilisation et la commercialisation du grain canadien.
- Prestation aux acheteurs, aux négociants, à l'industrie et aux producteurs de conseils techniques, de renseignements et de service de règlement des différends relativement à la qualité des grains à l'utilisation finale (notamment sur les répercussions d'une maladie ou des dommages causés par les intempéries une année donnée).
- Liaison entre les organismes internationaux et canadiens concernant les questions liées au commerce, pour assurer le respect des normes et de la législation internationales sur la salubrité du grain (p. ex., loi sur la salubrité des aliments du Japon, tolérances de l'Union européenne concernant les pesticides).

Le résultat attendu de la prestation de soutien technique et scientifique est d'accroître ou de conserver les possibilités actuelles de commercialisation du grain canadien. En outre, les données qui découlent de la prestation de ces services optimisera la gestion du système d'assurance de la qualité du grain et fournira des occasions accrues pour diverses utilisations finales (p. ex. : alimentation animale, éthanol, maltage). Compte tenu des résultats attendus, ce programme clé appuie les priorités 1 et 2 de l'organisme.

Pour établir dans quelle mesure elle réalise ce programme clé et atteint les résultats attendus, la CCG :

- suit de près la satisfaction des acheteurs en ce qui a trait à l'uniformité de la qualité du grain canadien en tenant compte des commentaires que reçoivent régulièrement les scientifiques et les experts techniques de la CCG des acheteurs et des transformateurs canadiens et étrangers;
- met en place un processus de surveillance et de vérification pour l'inspection des grains (programme de surveillance de la qualité des cargaisons).

3. Adapter le système aux exigences changeantes

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
4 627	2 928	2 928

Relever les défis du système d'assurance de la qualité du grain canadien est essentiel à la réalisation de cette activité de programme, et contribue à l'atteinte de tous les résultats stratégiques de la CCG et du gouvernement du Canada.

Voici une liste de projets et des programmes actuellement en cours pour réagir aux pressions exercées sur le système d'assurance de la qualité et du système de classement visuel du grain.

- Système d'assurance-qualité du blé (SAQB) – Poursuivre l'élaboration et l'adaptation des trois éléments du SAQB lancé en décembre 2003 pour relever les défis qui se posent au système DVG. http://grainscanada.gc.ca/pubs/committee_reports/ved/ved_report-f.htm
 - Poursuivre la surveillance accrue des expéditions ferroviaires et maritimes pour détecter la présence et la source de variétés de blé non enregistrées afin d'appuyer les processus de délivrance de certificats de la CCG et en définitive conserver la qualité à la transformation finale et l'estime des clients pour le grain canadien.
 - Poursuivre la mise au point d'une technique efficace, rapide et économique pour identifier la composition variétale des expéditions de blé et pour permettre la ségrégation des expéditions de variétés spécifiques.
 - Mener plus de consultations et approfondir l'analyse des commentaires découlant de la proposition visant le remaniement des classes de blé de l'Ouest canadien, qui vise la mise au point possible de variétés de blé non meunier, comme les variétés fourragères à haut rendement, tout en protégeant l'intégrité des classes et des grades de blé meunier.

- Poursuivre la mise au point de méthodes et de systèmes rapides pour contribuer à l'identification des variétés de blé de différents types de qualité. Par exemple, l'industrie exerce des pressions pour créer des graines de lin de couleur jaune (à forte teneur en acide linoléique) pour combler la demande croissante de l'industrie alimentaire pour ce type de produit. Or, jusqu'à présent, les caractéristiques propres aux graines de lin de couleur jaune étaient le lot du solin à faible teneur en acide linoléique. Par ailleurs, la création de lignées de *Brassica juncea* de qualité de type canola pose de graves problèmes de DVG dans le secteur du canola et de la graine de moutarde condimentaire, puisque les caractéristiques de qualité de l'une et de l'autre de ces graines sont tout à fait différentes.

- Groupe de travail sur les variétés non admissibles – Continuer de participer à l'élaboration de protocoles d'échantillonnage, d'analyse et de vérification afin de calmer les préoccupations croissantes quant à la présence possible de variétés de grains non admissibles dans les expéditions de grain et la délivrance de certificats inexacts.
 - Comité technique sur les variétés non admissibles – Continuer l'élaboration d'un plan qualité d'analyse des variétés et du contrôle des processus tout au long de la chaîne d'approvisionnement en grain applicable à toutes les cargaisons de blé et de blé dur de l'Ouest canadien qui recevront un Certificat Final. La CCG supervise la conception et l'organisation d'une étude pilote pour établir si les protocoles élaborés par le groupe de travail sont vérifiables et efficaces pour gérer les risques que posent les variétés non admissibles.

- Système canadien de reconnaissance de la ségrégation (SCRS) – Continuer de mettre en œuvre le SCRS en vue de superviser et de reconnaître officiellement la capacité de l'industrie de livrer des produits soumis aux meilleurs systèmes d'assurance-qualité afin qu'ils puissent être acceptés le plus largement possible dans les marchés internationaux. http://www.grainscanada.gc.ca/pubs/brochures/ip_recognition/ip_recognition04-f.htm

- SCRS+ – Participer à des études pilotes pour évaluer, dans le cas du soja et de la moutarde, les répercussions à la ferme et hors ferme de la mise en œuvre de modèles de gestion de la qualité et de la salubrité des aliments à l'intention des produits à identité préservée. L'organisme procède actuellement à l'adaptation de l'infrastructure du SCRS afin de permettre la vérification des processus fondés sur le système HACCP pour garantir la salubrité du grain.
- Système de notification à la frontière – Continuer d'étudier la mise sur pied d'un système de notification à la frontière pour gérer le risque perçu quant à l'entrée possible au Canada de variétés non admissibles et non approuvées, qui aurait pour effet d'affaiblir notre SAQG.
- Comité technique sur l'enregistrement des contrats – Continuer d'élaborer un cadre d'évaluation des risques pour classer les variétés de blé non conformes soumises à l'enregistrement de contrats dans des catégories de risques distinctes. Élaborer une norme de système de gestion de la qualité propre aux programmes de ségrégation en boucle fermée pour garantir l'isolement des lignées de blé qui posent des risques. Établir les exigences et les coûts en matière de surveillance par catégorie de risque.
 - Utiliser le cadre d'évaluation des risques pour superviser et évaluer le projet pilote visant à étudier le rendement des systèmes d'enregistrement des contrats en boucle fermée pour le blé (BW295).
- Accréditation de tiers – Élaborer des protocoles d'accréditation d'organismes tiers, sous la surveillance de la CCG, qui leur permettra d'effectuer des inspections et des analyses pour traiter les incohérences relevées dans les expéditions livrées par conteneur, par wagon ou en vrac pour accroître les possibilités de commercialisation et améliorer le régime de manutention du grain canadien.

Le résultat attendu de l'adaptation du système en fonction des exigences changeantes est l'amélioration des méthodes et techniques objectives utilisées pour établir la qualité, faciliter le mouvement du grain canadien et en accroître les possibilités de commercialisation. Compte tenu du résultat attendu, ce programme clé appuie la priorité 2 de l'organisme.

Pour établir dans quelle mesure elle réalise ce programme clé et atteint le résultat attendu, la CCG :

- suit de près les commentaires formulés aux réunions annuelles des comités de normalisation des grains de l'Est et de l'Ouest, auxquelles participent des producteurs et des membres de l'industrie;
- suit et analyse les commentaires de la clientèle reçus au service téléphonique sans frais ou directement des utilisateurs des services de la CCG;
- suit de près la satisfaction des acheteurs en ce qui a trait à l'uniformité de la qualité du grain canadien en tenant compte des commentaires que reçoivent régulièrement les scientifiques et les experts techniques de la CCG des acheteurs et des transformateurs canadiens et étrangers.

Résultat stratégique 2 : Un système d'assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière.

Activité de programme : *Prestation de services de pesée*

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
15 996	9 297	9 297

Ressources humaines

2006-2007	2007-2008	2008-2009
148	86	86

Le système canadien d'assurance de la quantité garantit le poids du grain en transbordement ou en entreposage dans les installations agréées, dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière. La prestation quotidienne de services de pesée représente une composante importante du système d'assurance de la quantité des grains fondé sur une base technique solide.

Les défis à relever en ce qui a trait au système d'assurance de la quantité sont les exigences accrues concernant les données quantitatives pour la gestion des stocks de grain et l'obligation de rester à la fine pointe de la technologie de pesée et de transfert de plus en plus perfectionnée utilisée dans les silos.

Le résultat attendu de la prestation de services de pesée est la mise en œuvre d'une meilleure stratégie pour surveiller la satisfaction des clients en ce qui concerne les programmes de pesée et de règlement des différends de la CCG.

Cette activité de programme appuie directement la priorité 1 de l'organisme. La prestation des services de pesée est une partie intégrante de la réalisation du mandat de la CCG. En outre, l'examen et le développement constants des programmes, des procédures et de l'équipement de pesée contribuent à l'amélioration du SAQG canadien et à la réalisation de la priorité 2 de l'organisme. Il est essentiel de tenir compte de la priorité 4 afin que la CCG puisse continuer de réaliser son mandat législatif et d'offrir à l'industrie le même niveau de service.

Programme ou service clé

1. Fournir des services de pesée au système d'assurance de la quantité

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
15 007	8 722	8 722

La CCG offre des services de pesée conformes au mandat législatif défini dans la LGC et aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur. Les procédures de pesée essentielles sont définies dans le manuel des procédures du système de gestion de la qualité (SGQ) de la CCG ou expliquées sous forme d'instruction de travail relative au SGQ. Le personnel chargé de la pesée se réfère aux documents du SGQ pour garantir l'exécution uniforme des procédures. Les politiques et les procédures relatives à la pesée sont suivies et évaluées par le truchement d'un ensemble de conventions de déclaration et de forums de discussion nationaux. L'examen constant des procédures de pesée permet à la CCG d'adapter ses services, le cas échéant, par le biais des demandes d'amélioration (DA), et de cerner les besoins en formation ou d'adapter celle offerte.

Les services et programmes de pesée suivants sont une partie intégrante de l'exécution efficace d'un système d'assurance de la qualité du grain :

- Prestation de services de pesée pour supporter l'efficacité du système de gestion de la qualité conformément à la norme ISO 9001:2000.
http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-03-11-f.htm
- Élaboration et application de normes d'assurance de la quantité pour le grain pour s'adapter continuellement aux procédures et au matériel de pesée de l'industrie céréalière.
- Élaboration de systèmes de surveillance pour la vérification des processus de pesée et de mouvement du grain pour accroître l'efficacité du système d'assurance de la quantité et pour garantir la préservation de l'identité des grains expédiés au titre de programmes de ségrégation.
- Prestation de services de pesée :
 - aux silos primaires pour fournir des données supplémentaires sur la quantité et pour mieux gérer les stocks de grain dans les silos primaires;
 - avant l'entrée du grain dans les silos terminaux agréés ou avant son exportation à partir des silos terminaux ou de transbordement, pour accroître les possibilités de commercialisation du grain dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie.
http://grainscanada.gc.ca/Prodser/quantity_weig/weigmenu-f.htm
- Collecte, interprétation et distribution de données et de renseignements concernant les wagons, et production de données fiables sur la quantité des stocks en appui au système d'assurance de la quantité.
- Gestion du système de comptabilisation des stocks de grain (GIAS) pour l'industrie de manière à fournir des données exactes sur le grain entreposé dans les silos terminaux et de transbordement. <http://grainscanada.gc.ca/prodser/gias/gias-f.htm>
- Gestion des processus de résolution des plaintes concernant la quantité des cargaisons destinées à l'exportation pour continuer à satisfaire la clientèle.
- Gestion d'un service de règlement des différends pour aider les producteurs et l'industrie céréalière à obtenir un dédommagement pour les pertes de grain pendant le transport par chemin de fer ou au déchargement. Le service de règlement des différends a recours aux rapports de déchargement officiels remplis par les employés de la CCG aux silos terminaux et de transbordement agréés pour attester des poids à la réception. Même si la CCG n'offre pas de service d'arbitrage exécutoire concernant les déficits de poids, une enquête sur les wagons menée par la CCG fournit des renseignements importants pour appuyer l'admissibilité des expéditeurs à un dédommagement en cas de déficit de poids exagéré au moment du déchargement ou de frais de transport excessifs. Au titre de ce

service, la CCG tient une vaste base de données historiques sur les anomalies relatives aux wagons afin de justifier les réclamations des expéditeurs concernant les pertes de poids. La base de données offre des renseignements sur les déraillements de wagons, sur les wagons manquants à destination, sur le retracement des wagons et sur les mélanges de contenus de wagons au déchargement.

- Pesées de contrôle officielles à intervalles prescrits de tous les stocks entreposés dans les silos terminaux et de transbordement agréés, pour déterminer les excédents ou les déficits par rapport aux limites permises aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*.

Le résultat attendu de la prestation de services de pesée dans le cadre du système d'assurance de la quantité est de maintenir et d'accroître l'exactitude des rapports sur les pesées officielles des transactions pour accroître la satisfaction des clients et les possibilités de commercialisation du grain canadien. Compte tenu du résultat attendu, ce programme clé appuie les priorités 1 et 2 de l'organisme.

Pour établir dans quelle mesure elle réalise ce programme clé et atteint le résultat attendu, la CCG :

- surveille de façon continue l'utilisation, par toutes les parties intéressées, des données produites par la CCG, comme les listes de déchargement, les rapports sur les exceptions, les rapports de certification des systèmes de pesée et les états de pesées officielles;
- surveille sur place le déchargement des wagons et transmet aux parties intéressées des données essentielles sur les déchargements;
- surveille le recours des producteurs et de l'industrie au service de règlement des différends liés à la pesée, et leur satisfaction par rapport à ce dernier;
- tient compte du nombre de pesées de contrôle effectuées dans le délai prescrit ainsi que du nombre d'écarts corrigés, et consigne officiellement les stocks de grain;
- tient compte du recours au GIAS et du nombre de redressements apportés aux stocks de grain.

2. Fournir un soutien technique au système d'assurance de la quantité

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
989	575	575

La CCG fournit un soutien technique au système d'assurance de la quantité pour en conserver la pertinence et répondre aux exigences changeantes de l'industrie.

Les services suivants sont une partie intégrante de ce programme clé :

- Prestation du programme d'inspection des systèmes de pesée et des services de comptabilisation du grain pour appuyer l'efficacité du système de gestion de la qualité conformément à la norme ISO 9001:2000.
http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-03-11-f.htm

- Exécution d'un programme d'inspection régulière des systèmes de pesée pour vérifier la précision et la fiabilité du matériel de pesée aux silos terminaux et de transbordement agréés.
- Production, collecte et distribution de données et de renseignements sur la quantité des stocks de grain pour répondre aux besoins particuliers de l'industrie et des acheteurs. <http://grainscanada.gc.ca/Information/stats-f.htm>
- Communication d'avis techniques pour répondre aux besoins particuliers de l'industrie et des acheteurs.

Le résultat attendu de ce programme clé est d'aider les clients à déclarer avec précision les données quantitatives grâce à l'application des percées technologiques, afin de conserver et d'accroître les possibilités de commercialisation du grain canadien. La fourniture de soutien technique au système d'assurance de la quantité pour le grain appuie la priorité 1 et contribue à la priorité 2 de l'organisme.

Pour établir dans quelle mesure elle réalise ce programme clé et atteint le résultat attendu, la CCG :

- tient compte du recours au GIAS et du nombre de redressements apportés aux stocks de grain;
- tient compte des plaintes sur les balances des systèmes de pesée approuvés de la CCG et de l'adoption par l'industrie des améliorations des systèmes de pesées proposées par la CCG;
- surveille de façon continue l'utilisation, par toutes les parties intéressées, des données produites par la CCG, comme les listes de déchargement, les rapports sur les exceptions, les rapports de certification des systèmes de pesée et les états de pesées officielles.

Résultat stratégique 3 : Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation des grains canadiens.

Activité de programme : *Activités de recherche pour mieux comprendre et mesurer la qualité des grains*

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
9 171	4 156	4 156

Ressources humaines

2006-2007	2007-2008	2008-2009
85	39	39

La CCG est responsable, en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, d'effectuer, de parrainer et de promouvoir la recherche dans le domaine céréalier. La CCG effectue des recherches qui offrent un appui direct au système d'assurance de la qualité, afin d'accroître les possibilités de

commercialisation du grain canadien, au profit des producteurs. Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) étudie de nouvelles méthodes pour déterminer et mesurer les facteurs de qualité, se penche sur de nouvelles utilisations du grain canadien, analyse la qualité des nouvelles variétés mises au point par les sélectionneurs, et réalise l'enquête annuelle sur les récoltes. Le LRG appuie l'amélioration continue du système d'assurance de la qualité du grain grâce à ses travaux de recherche.

Les besoins changeants de l'industrie céréalière canadienne posent de grands défis au secteur de la recherche et au système d'assurance-qualité de la CCG. On constate un changement marqué quant au type de cultures produites et à leur utilisation, une demande accrue pour une méthode objective et non visuelle d'identification variétale, ainsi que des préoccupations quant à l'arrivée de cultures génétiquement modifiées. Les travaux de recherche portent davantage sur les légumineuses, les nouveaux types d'oléagineux, l'identification variétale, ainsi que sur les cultures génétiquement modifiées. Cependant, les recherches dans le domaine des cultures traditionnelles, comme le blé, l'orge, le canola et le lin, demeurent essentielles puisque ces cultures représentent une part importante des marchés d'exportations et canadiens. On met de plus en plus l'accent sur la fonctionnalité à l'utilisation finale, notamment en ce qui a trait aux nouvelles utilisations finales au sein de l'industrie canadienne. Les ventes de grains s'appuient toujours davantage sur des analyses objectives et non visuelles de la qualité ou sur des facteurs de salubrité, ainsi que sur des garanties concernant la qualité et la salubrité du grain.

Le résultat attendu des activités de recherche menées pour mieux comprendre et mesurer la qualité des grains est l'adoption de nouvelles méthodes objectives pour évaluer la qualité et pour assurer la salubrité du grain, l'adoption et la publication de nouvelles méthodes par les organismes d'établissement de normes, ainsi que la fourniture d'instruments précis d'évaluation de la qualité des nouvelles lignées.

Cette activité de programme appuie directement la priorité 1 de l'organisme, puisque effectuer, parrainer et promouvoir la recherche dans le domaine céréalière soutient le mandat de la CCG et favorise la commercialisation efficace du grain canadien. De plus, la recherche continue de nouvelles méthodes pour établir la qualité, de nouvelles utilisations du grain canadien et la qualité des nouvelles variétés mises au point par les sélectionneurs appuie l'amélioration du SAQG canadien et la priorité 2 de l'organisme. Il est essentiel de tenir compte de la priorité 4 afin que la CCG puisse continuer de réaliser son mandat législatif et d'offrir à l'industrie le même niveau de service.

Programme ou service clé

1. Activités de recherche sur les méthodes d'évaluation de la qualité du grain

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
4 127	1 870	1 870

Il est nécessaire d'élaborer des méthodes d'évaluation non visuelle de la qualité afin d'optimiser le rendement des investissements à chacun des chaînons du système de manutention du grain

canadien. De nouvelles méthodes reconnues à l'échelle internationale permettent d'accroître ou de maintenir la valeur des produits à toutes les étapes du système de commercialisation, du producteur à l'exportateur.

Les activités de recherche sont une partie intégrante de ce programme clé :

- Amélioration des méthodes actuelles et élaboration de nouvelles méthodes d'évaluation et de mesure des facteurs de qualité à l'utilisation finale (p. ex. : spectroscopie dans le proche infrarouge, imagerie numérique, analyse rapide de la viscosité et qualité des légumineuses à la cuisson) pour toutes les céréales et tous les oléagineux, afin d'être en mesure de répondre aux exigences nationales et internationales de commercialisation. <http://www.grainscanada.gc.ca/quality/tests/tests-f.htm>
- Évaluation par une tierce partie neutre de la qualité des nouvelles variétés dans le cadre du processus d'enregistrement.
- Réalisation de recherches visant à déterminer les variétés de grains canadiens qui conviennent le mieux aux diverses utilisations finales, tant au pays qu'à l'étranger, pour accroître les possibilités de commercialisation du grain canadien au profit des producteurs.
- Élaboration de méthodes d'évaluation de la qualité des céréales, des oléagineux et des légumineuses reconnues à l'échelle internationale.
- Poursuite de la recherche visant l'amélioration des images et des mesures à l'aide de l'informatique pour évaluer la qualité du grain et élaboration de tests rapides et précis pour mesurer les facteurs visuels de qualité.
- Évaluation de l'utilisation de méthodes d'analyse objectives en vue d'améliorer l'efficacité, de réduire les coûts et d'accroître les capacités d'analyse de la CCG.

Le résultat attendu de ce programme clé est la mise au point de méthodes reconnues à l'échelle mondiale d'évaluation de la qualité de toutes les céréales et de tous les oléagineux en collaboration avec les autres laboratoires nationaux et internationaux. Compte tenu du résultat attendu, la recherche de méthodes pour mesurer la qualité du grain appuie la priorité 2 de l'organisme.

Pour établir dans quelle mesure elle élabore des méthodes de recherche en appui au système d'assurance de la qualité du grain, la CCG tient compte des éléments suivants :

- le nombre de méthodes qui ont été adaptées au système de classement et d'inspection;
- l'adoption par l'industrie des méthodes d'analyse objective au sein des systèmes de ségrégation ou de commercialisation;
- le nombre de documents de recherche publiés et leur qualité;
- la réaction de l'industrie céréalière (canadienne et étrangère) quant aux travaux de recherche et au soutien scientifique et technique offert par la CCG;
- la satisfaction de la clientèle quant à la qualité à l'utilisation finale par le truchement des commentaires des clients recueillis à l'occasion de missions à l'étranger;
- la réaction des utilisateurs finaux quant à la qualité des nouveaux cultivars et des données découlant de l'enquête sur les récoltes;
- le transfert de la technologie vers les usagers du secteur privé, les organismes gouvernementaux, les universités et les organisations internationales.

2. Activités de recherche sur les nouveaux facteurs de qualité

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
4 127	1 870	1 870

Afin de demeurer concurrentiel sur le marché international, il est essentiel de prévoir et d'obtenir les caractéristiques de qualité qui seront recherchées à l'avenir. Par conséquent, les activités de recherche pour régler les difficultés que ces nouvelles caractéristiques posent au système d'assurance-qualité sont très importantes pour tous les segments de l'industrie céréalière canadienne.

Les activités de recherches suivantes sont une partie intégrante de ce programme clé :

- Poursuite des activités de recherche collaborative à financement collectif à l'échelle nationale et internationale.
- Recherche sur les facteurs de garantie de la salubrité du grain et élaboration de méthodes pour offrir cette garantie relativement aux nouveaux facteurs de qualité des marchés canadiens et étrangers.
- Validation de la recherche portant sur les principaux enjeux concernant la qualité du grain en vue d'une meilleure évaluation de la qualité du grain (p. ex. : dommage causé par la germination dans le blé, chlorophylle dans le canola, caractéristiques de décorticage des lentilles, énergie de germination de l'orge, utilisation alimentaire du lin et qualité des nouilles).
- Étude des méthodes utilisant l'empreinte génétique et protéique du blé et de l'orge pour élaborer des analyses permettant d'identifier et de quantifier les variétés de grain dans les cargaisons pour être en mesure de définir la composition variétale des cargaisons et de séparer les cargaisons de variétés particulières.
- Élaboration de méthodes de détection et d'évaluation quantitative des céréales et des oléagineux génétiquement modifiés afin d'être en mesure de quantifier la présence de produits génétiquement modifiés et de respecter le Protocole pour la biodiversité.
- Identification de champs d'intérêt particuliers dans le cadre du plan stratégique de recherche qui relève du portefeuille en formant des groupes de travail sur l'infrastructure scientifique, les ressources humaines, la vision scientifique à long terme, les produits GM et le traitement des urgences relatives à la santé animale et végétale.

Le résultat attendu de ce programme clé est l'élaboration de nouvelles méthodes pour définir la composition variétale et permettre la commercialisation de variétés particulières afin de répondre aux besoins changeants des producteurs, de l'industrie et des consommateurs quant à la qualité à l'utilisation finale. Compte tenu du résultat attendu et des programmes et projets connexes, la recherche sur les nouveaux facteurs de qualité appuie la priorité 2 de l'organisme.

Pour établir dans quelle mesure elle réalise des travaux de recherche sur les nouveaux facteurs de qualité, la CCG tient compte des éléments suivants :

- le nombre de méthodes nouvellement élaborées pour mesurer la qualité qui ont été adaptées au système de classement et d'inspection;
- l'adoption par l'industrie de méthodes d'analyse objective au sein des systèmes de ségrégation ou de commercialisation;
- le transfert de la technologie vers les usagers du secteur privé, les organismes gouvernementaux, les universités et les organisations internationales;
- la réaction de l'industrie céréalière (canadienne et étrangère) quant aux travaux de recherche et au soutien scientifique et technique offert par la CCG;
- le nombre de documents de recherche publiés et leur qualité.

3. Activités de recherche sur les nouvelles normes relatives aux grains

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
917	416	416

L'évolution constante quant à l'utilisation finale fait en sorte que la CCG doit être en mesure de prévoir, de définir et de mesurer les nouvelles caractéristiques des grains afin de répondre aux besoins changeants de l'industrie.

Les activités de recherche suivantes sont une partie intégrante de ce programme clé :

- Élaboration de protocoles de spécifications et de mesures pour appuyer les nouvelles normes et la diversification des utilisations finales du grain canadien.
- Augmentation du nombre d'analyses objectives (p. ex. : analyse par imagerie numérique, spectroscopie dans le proche infrarouge, composition de l'huile) afin de remplacer les facteurs subjectifs de qualité par des limites numériques.
- Élaboration de protocoles d'analyse pour appuyer la ségrégation des grains dotés de nouvelles caractéristiques d'utilisation finale destinés à des fins non alimentaires.

Le résultat attendu de ce programme clé est l'élaboration de protocoles d'analyse objective et de spécifications pour appuyer le système de classement, la commercialisation et la diversification des utilisations du grain canadien. Compte tenu du résultat attendu, la recherche de nouvelles normes relatives au grain appuie les priorités 1 et 2 de l'organisme.

Pour établir dans quelle mesure elle réalise ce programme clé et atteint le résultat attendu, la CCG tient compte des éléments suivants :

- le nombre de méthodes nouvellement élaborées pour mesurer la qualité qui ont été adaptées au système de classement et d'inspection;
- la satisfaction de la clientèle quant à l'utilisation finale par le truchement des commentaires des clients recueillis à l'occasion de missions à l'étranger et de visites des clients;
- la réaction des utilisateurs finaux quant à la qualité des nouvelles variétés et des données découlant des enquêtes sur les récoltes;
- le nombre de documents de recherche publiés et leur qualité.

Résultat stratégique 4 : La défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers soient traités équitablement au sein du régime de manutention des grains.

Activité de programme : *Défense des droits des producteurs*

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
2 208	1 873	1 873

Ressources humaines

2006-2007	2007-2008	2008-2009
21	17	17

La CCG est une tierce partie neutre qui établit et applique, dans l'intérêt des producteurs, des normes de qualité à l'égard du grain canadien et réglemente la manutention du grain au Canada. En exerçant ses fonctions, la CCG garantit un approvisionnement fiable sur les marchés nationaux et internationaux. Le mandat de la CCG est de servir l'intérêt des producteurs en faisant observer la *Loi sur les grains du Canada*; par conséquent, elle a mis en œuvre bon nombre de programmes et de mesures de protection, notamment le programme d'agrément et de garanties, le renforcement des liens avec les producteurs, les procédures relatives aux wagons de producteur et le système d'appel concernant la qualité.

Le résultat attendu de cette activité de programme est la satisfaction accrue des producteurs envers le régime de manutention du grain.

Cette activité de programme appuie directement les priorités 1 et 3 (Conformité à l'agrément), puisque la CCG a le mandat d'assurer le traitement équitable des producteurs au sein du régime de manutention du grain. La priorité 4 est également importante quant à la satisfaction des producteurs à l'égard de l'exécution de diverses procédures liées à leur protection.

Programme ou service clé

1. Administration du système d'agrément et de garantie financière

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
1 056	895	895

La CCG agrée et réglemente les silos primaires, terminaux, de transformation et de transbordement, ainsi que les négociants. Les silos et les négociants agréés doivent fournir une garantie pour couvrir leurs obligations à l'égard des producteurs en cas de défaut de paiement.

Cette activité de réglementation contribue au traitement équitable des producteurs de l'Ouest canadien.

Les activités suivantes sont une partie intégrante d'un programme efficace d'agrément et de garantie :

- Agrément des exploitants de silos et des négociants en grains.
<http://grainscanada.gc.ca/information/licensing-f.htm>
<http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/licensees/licensees-f.htm>
- Obtention d'une garantie des exploitants agréés afin de protéger les producteurs en cas de défaut de paiement.
- Vérification de la situation financière des exploitants agréés conformément à la LGC.
<http://grainscanada.gc.ca/information/licensing-f.htm>
- Élaboration continue de stratégies pour simplifier les processus d'agrément et de déclaration afin d'accroître l'efficacité des procédures administratives et de déclaration.

Le résultat attendu de ce programme clé est la réduction de la non conformité à l'agrément, l'augmentation du nombre d'exploitants de silos et de négociants en gain agréés, et la diminution des risques financiers pour les producteurs. Ce programme clé appuie directement les priorités 1 et 3 de l'organisme.

Le nombre d'installations non agréées est un défi constant pour la CCG, car les producteurs qui y livrent leur grain ne sont pas protégés en cas de défaut de paiement. Au cours de l'exercice 2006-2007, la CCG continuera d'accroître le nombre d'installations agréées où les producteurs livrent directement leur grain. Parallèlement, la CCG va augmenter les ressources de ses unités d'agrément, de vérification et de conformité en prévision du nombre accru de détenteurs de licence. La CCG continuera d'étudier des moyens de réduire les exigences imposées aux détenteurs de licence sur le plan financier et administratif afin de promouvoir la conformité.

Pour établir dans quelle mesure elle réussit à gérer le régime d'agrément et de garantie financière, la CCG :

- évalue les réclamations des producteurs au titre du régime d'agrément et de garantie; dans le cas de défaut de paiement par un exploitant de silo ou négociant agréé, la CCG suit le processus de remboursement grâce à la garantie versée.

2. Gestion de l'allocation des wagons selon les demandes des producteurs

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
164	140	140

La CCG attribue des wagons de producteur aux individus et aux groupes de producteurs qui désirent livrer leur propre grain. La CCG continuera d'élaborer et de mettre en œuvre des

stratégies pour régler les problèmes liés aux wagons de producteur, notamment la demande accrue pour ce service. <http://grainscanada.gc.ca/prodser/producercars/information/prodcars-f.htm>

Les résultats attendus de ce programme clé sont un mécanisme de rechange disponible sur demande pour la livraison du grain, au titre de la LGC et de son règlement, et la réponse au défi posé par l'attribution des wagons de producteur. La gestion de l'attribution des wagons de producteur à la demande d'individus contribue à la priorité 1 de l'organisme.

Pour établir dans quelle mesure elle réussit à gérer l'attribution des wagons à la demande des producteurs, la CCG :

- suit de près les préoccupations des producteurs relativement à l'accès aux wagons de producteur en tenant compte du pourcentage de wagons attribués par rapport au nombre de demandes admissibles reçues.

3. Traitement équitable des producteurs par les sociétés céréalieres et par les négociants en grains

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
833	707	707

La CCG a créé un réseau de renseignements et de vérification de la conformité pour garantir la justesse et l'équité des transactions sur le grain. Les services d'inspection, de pesée et d'arbitrage de la CCG sont essentiels au fonctionnement efficace et équitable des marchés céréaliers dans l'intérêt des producteurs et des membres de l'industrie céréalière. L'attribution de grades permet aux acheteurs de connaître les caractéristiques du grain à l'utilisation finale sans avoir à effectuer des tests d'utilisation finale ou à examiner chacun des lots de grains. Ceci fait en sorte que les producteurs et les membres de l'industrie sont payés en fonction de la qualité et de la quantité du grain livré ou expédié.

Les activités suivantes sont une partie intégrante de l'exécution efficace d'un système d'assurance de la qualité du grain :

- Médiation ou arbitrage des plaintes des producteurs concernant les opérations avec les sociétés céréalieres pour faciliter la négociation d'un règlement acceptable pour les deux parties. http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/Licensees/for_producers-f.htm
- Réinspection des échantillons à la demande du producteur et enquête sur les plaintes relatives à la qualité afin d'agir à titre de médiateur et régler les problèmes liés aux transactions de grain. Extension possible de la prescription « sous réserve de détermination du grade et du taux d'impuretés par l'inspecteur » pour le grain livré aux silos primaires, ou réinspection des expéditions par wagons de producteur à l'arrivée au port conformément à la LGC.
Lorsqu'un producteur livre son grain à un silo primaire, il peut utiliser la mention « sous réserve de détermination du grade et du taux d'impuretés par l'inspecteur ». Ceci signifie que le producteur ou la personne qui livre le grain en son nom peut demander à la CCG

de rendre une décision exécutoire en cas de contestation du grade ou du taux d'impuretés attribué par le silo primaire agréé. Les parties sont alors tenues d'accepter les résultats de l'inspection par la CCG.

http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-10-07b-f.htm

- Examen continu de la législation pour modifier ou abroger les règlements qui ne sont plus pertinents ou applicables ou qui ne contribuent pas à l'efficacité du fonctionnement de l'industrie céréalière canadienne.
- Analyse des données relatives aux pesées de contrôle et aux vérifications exécutées par les sociétés agréées et conduite d'enquête, le cas échéant.
http://grainscanada.gc.ca/forms/licencerep/info_wei-f.htm

Le résultat attendu de ce service clé est la résolution satisfaisante des différends et la négociation de règlement acceptable pour les deux parties, tout en améliorant la capacité des producteurs de gérer les risques de leur entreprise. Compte tenu du résultat attendu, le traitement équitable des producteurs par les sociétés et les négociants appuie directement les priorités 1 et 3 de l'organisme.

Pour établir dans quelle mesure elle favorise le traitement équitable des producteurs par les sociétés céréalières et les négociants en grains, la CCG :

- tient compte des commentaires et des plaintes concernant le traitement inéquitable des producteurs par les sociétés céréalières. Les commentaires, les plaintes et les demandes de renseignements sont communiqués directement aux commissaires adjoints et au personnel des centres de services des Prairies, au siège de l'organisme ou à la ligne sans frais;
- effectue des sondages périodiques auprès des producteurs et des regroupements de producteurs pour connaître leur point de vue sur la CCG et ses services, et pour saisir les tendances au sein de l'industrie. Les sondages permettent à la CCG de mieux comprendre les besoins et les attentes des producteurs, de recueillir des points de référence en vue d'établir les normes de services, et d'analyser l'incidence des services de la CCG sur le producteur;
- tient compte du nombre de demandes d'analyse des échantillons de la part des producteurs (p. ex. : « sous réserve de détermination du grade et du taux d'impuretés par l'inspecteur »). La satisfaction des producteurs à l'égard du processus de règlement des différends de la CCG concernant les transactions sur le grain est évaluée par consultation directe et par l'absence de problèmes répétitifs.

4. Communication aux producteurs de renseignements sur la qualité du grain

Ressources financières (en milliers de dollars)

2006-2007	2007-2008	2008-2009
155	131	131

La CCG compile et tient à jour des données sur la qualité et la manutention du grain et les communique aux producteurs et aux autres parties intéressées. L'accès à ces données et l'aide technique appuient les décisions des producteurs relativement à la mise en marché et aux ventes.

Les activités d'inspection et d'analyse suivantes sont une partie intégrante de l'exécution efficace d'un système d'assurance de la qualité du grain :

- Tenue à jour et communication de données qualitatives et de renseignements techniques (p. ex. : séchage, échantillonnage, enquête sur la récolte, etc.).
http://www.grainscanada.gc.ca/Information/gg_tools-f.htm.
- Publication de rapports statistiques sur le grain stocké et manutentionné dans les silos agréés. <http://grainscanada.gc.ca/pubs/pubmenu-f.htm> - [Statistical Publications](#)
- Prestation de services statistiques aux producteurs (p. ex. : conversions métriques, calculs, détermination du poids des boisseaux).

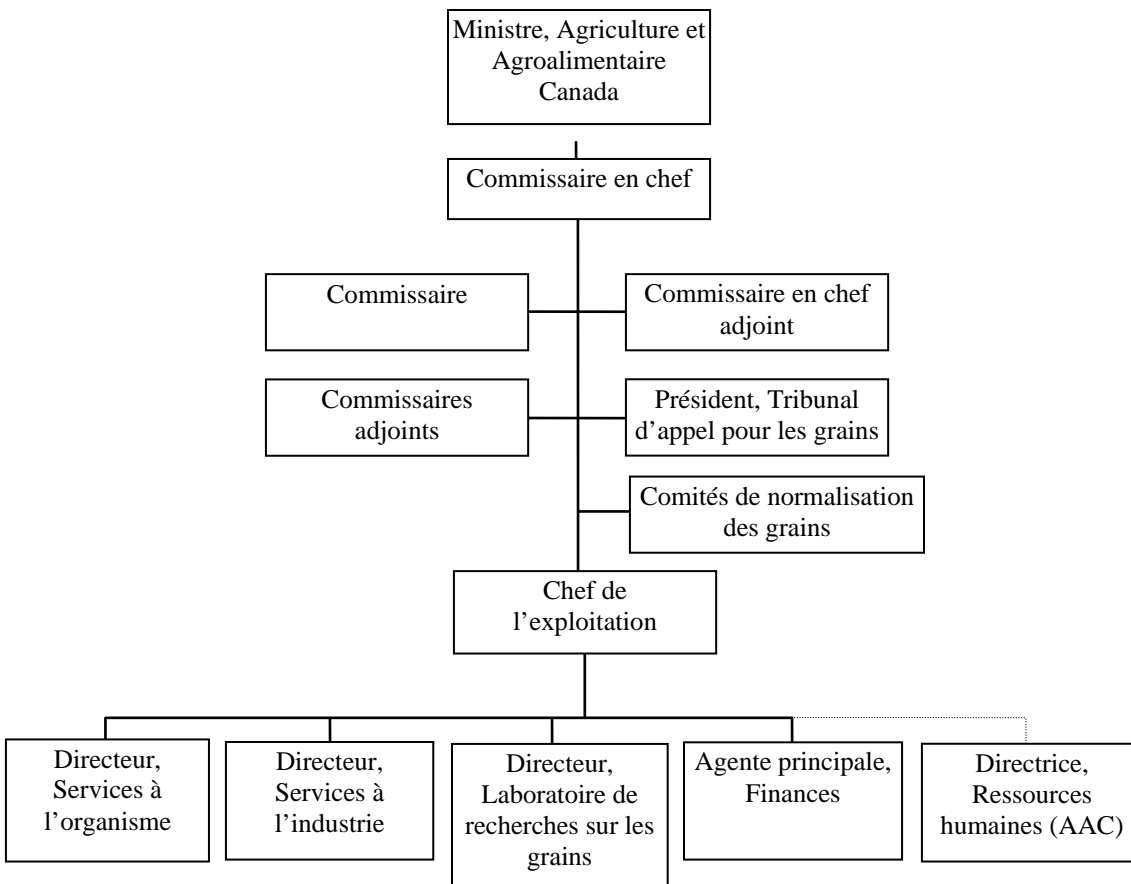
Le résultat attendu de ce service clé est la prestation de données techniques et statistiques pertinentes et précises pour appuyer les décisions des producteurs concernant la mise en marché et les ventes. Compte tenu du résultat attendu, ce service clé appuie la priorité 1 de l'organisme.

Pour établir dans quelle mesure elle réalise ce programme clé et atteint le résultat attendu, la CCG :

- tient compte du nombre d'inscriptions aux publications de la CCG;
- effectue des sondages périodiques auprès des producteurs et des regroupements de producteurs pour connaître leur point de vue sur la CCG et ses services, et pour saisir les tendances au sein de l'industrie. Les sondages permettent à la CCG de mieux comprendre les besoins et les attentes des producteurs, de recueillir des points de référence en vue d'établir les normes de services, et d'analyser l'incidence des services de la CCG sur le producteur.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements sur l'organisation



Partenaires de la CCG

La CCG est intégrée au fonctionnement de l'industrie céréalière du Canada. En tant que tierce partie neutre de réglementation et d'arbitrage, la CCG travaille en collaboration avec presque tous les intervenants de l'industrie.

Partenaires clés	Secteurs de collaboration
Industrie	
Producteurs et associations de producteurs Sociétés céréalières Sociétés ferroviaires Transformateurs Laboratoires universitaires Sélectionneurs Fabricants d'instruments Commission canadienne du blé Institut international du Canada pour le grain Institut canadien des semences Canadian Soybean Export Association Exportateurs de grains Ontario Wheat Producers' Marketing Board	Établissement des normes de qualité pour le grain Exploitation d'un système d'assurance de la qualité et de la quantité pour le grain Échange de données sur les expéditions de grain et sur les déchargements Règlement des différends liés à la qualité et à la quantité Élaboration et mise en œuvre des politiques et des règlements Échange d'information sur les marchés Développement et soutien des marchés Recherche et transfert de technologie Vérification et certification des systèmes de ségrégation de l'industrie
Ministères et organismes du portefeuille	
Agriculture et Agroalimentaire Canada Agence canadienne d'inspection des aliments Commission canadienne du lait Financement agricole Canada Conseil national des produits agricoles	Coordination des données sur le grain Échange de connaissances Recherche Planification stratégique Respect des seuils de tolérance à l'échelle internationale pour les contaminants toxiques dans le grain Exécution partagée des programmes d'assurance de la qualité et de la quantité pour le grain
Autres ministères	
Commerce international Canada Statistique Canada international Industrie Canada Santé Canada Agence des services frontaliers du Canada Transport Canada Justice Canada	Échange de connaissances Promotion des échanges internationaux Publication de statistiques sur les grains et financement de projets de consultation internationale Développement et soutien des marchés Échange de données sur les expéditions et les déchargements de grain Inspection et homologation des balances des silos terminaux et de transbordement Réglementation des importations de grains

Partenaires étrangers

Département de l'agriculture des États-Unis (Administration de l'inspection des grains, des établissements d'emballage et des parcs à bestiaux) Office japonais de l'alimentation Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (Australie) Administration des grains de l'État (Chine)	Exécution partagée des programmes d'assurance-qualité Promotion des échanges internationaux Recherche Formation en technologie
--	---

Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues et équivalents temps plein

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009
Prestation des services d'inspection et d'analyse ¹	43 974	49 363	31 231	31 231
Prestation des services de pesée ¹	13 985	15 996	9 297	9 297
Activités de recherche pour comprendre et mesurer les facteurs de qualité du grain	8 687	9 171	4 156	4 156
Défense des droits des producteurs ¹	2 143	2 208	1 873	1 873
Dépenses budgétaires du Budget principal (brutes)	68 789	76 738	46 557	46 557
Dépenses non budgétaires du Budget principal (brutes)	0	0	0	0
Moins : recettes disponibles	41 895	41 516	41 516	41 516
Total des dépenses du Budget principal	26 894	35 222	5 041	5 041
<i>Rajustements :²</i>				
CED les économies prévues ³	0	(20)	0	0
Mandats du gouverneur général ⁴	711	(4 488)	0	0
<i>Total des rajustements</i>	711	(4 508)	0	0
Total des dépenses prévues	27 605	30 714	5 041	5 041
Total des dépenses prévues				
Moins : recettes non disponibles	0	0	0	0
Plus : coût des services reçus sans frais	396	1 733	366	359
Coût net du programme	28 001	32 447	5 407	5 400
Équivalents temps plein				
	654	712	432	432

¹ Comprend les activités liées au fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (CCG).

² Les ajustements servent à comptabiliser les autorisations reçues depuis le dépôt du Budget principal des dépenses et comprennent, notamment, les initiatives budgétaires, le Budget supplémentaire des dépenses et les mandats du gouverneur général.

³ Les économies prévues par le CED (-20 k\$).

⁴ Comprend les reports (962 k\$), les conventions collectives (239 k\$), la publicité (110 k\$) et les économies prévues par le CED (-600 k\$).

Ce tableau montre le rapport entre les recettes disponibles du fonds renouvelable et le montant total des revenus provenant du crédit parlementaire.

Tableau 2 : Programme par activité

2006-2007											
(en milliers de dollars)	Budgétaire							Non budgétaire			
Activité de programme	Fonctionnement	Immobilisation	Subventions	Brut	Contributions et autres paiements de transfert	Recettes disponibles	Net	Prêts, investissements et avances	Total Budget principal	Ajustements (dépenses prévues non comprises dans le Budget principal de dépenses)	Total des dépenses prévues
Prestation de services d'inspection et d'analyse ¹	46 703	2 660	0	49 363	0	31 326	18 037	0	18 037	0	18 037
Prestation de services de pesée ¹	15 133	863	0	15 996	0	9 325	6 671	0	6 671	0	6 671
Activités de recherche pour mieux comprendre et mesurer la qualité des grains	8 510	661	0	9 171	0	0	9 171	0	9 171	0	9 171
Défense des droits des producteurs ¹	2 077	131	0	2 208	0	865	1 343	0	1 343	0	1 343
Total	72 423	4 315	0	76 738	0	41 516	35 222	0	35 222	0	35 222

¹ Comprend les activités liées au fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (CCG). Ce tableau montre les coûts et les revenus par activité de programme.

Tableau 3 : Postes votés et législatifs mentionnés dans le Budget principal des dépenses

2006-2007			
Poste voté ou législatif	Commission canadienne des grains	Budget principal des dépenses actuel (en milliers de \$)	Budget principal des dépenses précédent (en milliers de \$)
40	Dépenses du Programme	24 666	5 434
(S)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	(127)	(127)
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 683	587
	Total pour la CCG	35 222	5 894

Les postes votés et législatifs sont puisés de la comparaison de la CCG du financement approuvé d'année en année. Le Budget principal actuel tient compte d'un financement temporarisé supplémentaire de 30 millions de dollars.

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux

(en milliers de dollars)	2006-2007
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (sauf les fonds renouvelables). Contributions de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés et dépenses payées par le SCT.	1 579
Garantie d'indemnisation des accidents du travail fournie par Développement social Canada	154
Total des services reçus à titre gracieux en 2006-2007	1 733

Le tableau montre tous les services fournis et payés par d'autres ministères pour le compte de la Commission canadienne des grains (CCG).

Tableau 5 : Sommaire des dépenses d'immobilisation par activité de programme

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009
Prestation de services d'inspection et d'analyse ¹	1 615	2 660	1 680	1 680
Prestation de services de pesée ¹	524	863	501	501
Activités de recherche pour mieux comprendre et mesurer la qualité des grains	401	661	331	331
Défense des droits des producteurs ¹	80	131	113	113
Total	2 620	4 315	2 625	2 625

¹ Comprend les activités liées au fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (CCG).

Ce tableau montre les dépenses d'immobilisation prévues par la CCG au cours des trois prochaines années.

Tableau 6 : Sources des recettes disponibles

Recettes disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions des recettes 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007	Recettes prévues 2007-2008	Recettes prévues 2008-2009
Prestation de services d'inspection et d'analyse (FR) ¹	28 145	31 326	31 326	31 326
Prestation de services de pesée (FR) ¹	8 378	9 325	9 325	9 325
Défense des droits des producteurs (FR) ¹	777	865	865	865
Total des recettes disponibles	37 300	41 516	41 516	41 516

(FR)¹ représente les activités liées au fonds renouvelable.

Ce tableau montre toutes les sources de recettes disponibles générées.

Tableau 7 : Fonds renouvelable – État des résultats

(en milliers de dollars)	Prévisions 2005-2006	Prévues 2006-2007	Prévues 2007-2008	Prévues 2008-2009
Recettes disponibles	41 895	41 516	41 516	41 516
Dépenses				
Exploitation :				
Salaires et avantages sociaux	33 672	31 900	31 900	31 900
Amortissement	1 493	1 411	1 411	1 411
Réparations et entretien	362	465	465	465
Services administratifs et de soutien	4 562	4 691	4 691	4 691
Services publics, matériel et fournitures	1 535	1 971	1 971	1 971
Promotion	105	135	135	135
	41 729	40 573	40 573	40 573
Excédent (déficit)	166	943	943	943

Ce tableau représente la répartition des coûts associés aux recettes disponibles provenant des frais d'utilisation et des contrats.

État de l'évolution de la trésorerie

(en milliers de dollars)	Prévisions 2005-2006	Prévues 2006-2007	Prévues 2007-2008	Prévues 2008-2009
Excédent (déficit)	166	943	943	943
Ajout des postes hors caisse :				
Dépréciation/amortissement	1 493	1 411	1 411	1 411
Investissements :				
Acquisition de biens amortissables	(1 532)	(2 227)	(2 227)	(2 227)
Excédent de trésorerie (besoin)	127	127	127	127

Ce tableau montre la conversion de l'information des états financiers de la valeur comptable à la comptabilité de caisse.

Utilisation prévue des autorisations

(en milliers de dollars)	Prévisions 2005-2006	Prévues 2006-2007	Prévues 2007-2008	Prévues 2008-2009
Autorisation	2 381	2 381	2 381	2 381
Prélèvement :				
Solde au 1 ^{er} avril	12 165	127	254	381
Excédent (déficit) d'exploitation	(12 165)	0	0	0
Excédent (prélèvement) prévu	127	127	127	127
	127	254	381	508
Solde prévu au 31 mars	2 508	2 635	2 762	2 889

Ce tableau montre l'excédent (prélèvement), qui comprend l'INSAF (comptabilité de caisse) plus 2 millions de dollars (ligne de crédit réservée aux activités du fonds renouvelable).

Tableau 8 : Vérifications et évaluations internes

Plan de vérification interne de la CCG
2006-2007
Examens prévus : <ul style="list-style-type: none">• Frais d'utilisation – Examen des travaux du Comité sur les frais d'utilisation (<i>avril-mai 2006</i>)• Pouvoirs au titre de l'article 34 (RH et autres) (<i>mai-juin 2006</i>)• Procédures relatives à la petite caisse et au volant de liquidité (<i>juin-août 2006</i>)• Système canadien de reconnaissance de la ségrégation (SCRS) (<i>septembre-octobre 2006</i>)• Utilisation de normes de service pour la gestion du rendement (SI) (<i>novembre-décembre 2006</i>)• Projet de gestion du rendement (<i>janvier-février 2006</i>)
2007-2008
Examens prévus : <ul style="list-style-type: none">• Processus d'évaluation du rendement des employés et liens avec les résultats stratégiques de la CCG• Méthode de calcul de la garantie à verser par les détenteurs de licence• Utilisation de normes de service pour la gestion du rendement (LRG)• Gestion du retour au travail• Activités de planification de la relève• Utilisation générale des mesures de rendement pour la gestion du rendement
2008-2009
Examens prévus : <ul style="list-style-type: none">• Système de gestion des questions liées à la santé et à la sécurité• Passation de marchés – travaux exécutés pour le compte d'autres ministères• Passation de marché – travaux exécutés par d'autres ministères pour le compte de la CCG• Utilisation de normes de services pour la gestion du rendement (équipes habilitantes)• Processus de sélection, d'approbation et de gestion des fournisseurs externes• Adoption du Cadre de modernisation de la gestion des ressources humaines de la CCG

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Services généraux et initiatives gouvernementales

Les services généraux de l'organisme comprennent les fonctions de soutien de l'organisme comme la gestion des ressources humaines, la technologie de l'information, les services statistiques, les communications, les finances, les politiques et la planification, l'administration ainsi que la santé et la sécurité. Ces fonctions permettent à la CCG d'exécuter les activités nécessaires à l'atteinte de ses résultats stratégiques et, par conséquent, d'améliorer son rendement, d'accroître la productivité de ses employés et d'assurer une communication efficace avec les producteurs et l'industrie. Le succès dans ce domaine sera mesuré en surveillant l'efficacité de certaines activités et de certains outils de mesure liés à des programmes précis, notamment en ce qui concerne la compétence du personnel, le nombre d'accidents, le respect des exigences législatives et les gains en efficacité réalisés grâce au perfectionnement de la technologie de l'information.

La CCG est un petit ministère doté de ressources restreintes, mais fier de sa capacité de mettre en œuvre les initiatives gouvernementales. La saine gestion de l'organisme ne se limite toutefois pas uniquement à la rentabilité. Elle se traduit par l'engagement de la CCG envers les initiatives gouvernementales, notamment le Cadre de responsabilisation de gestion, la prestation de services dans les deux langues officielles, l'initiative Gouvernement en direct (GED), ainsi que la création de partenariats valables avec d'autres organismes gouvernementaux dans le but d'offrir un service efficace à la population canadienne. Le succès dans ce domaine sera mesuré en surveillant l'efficacité de certaines activités entreprises pour atteindre les objectifs de diverses initiatives gouvernementales et en analysant le rendement des programmes, des unités et des particuliers par rapport aux résultats visés.

La CCG s'engage à réaliser son mandat de la manière la plus efficace et rentable possible. Les coûts liés aux services généraux et aux initiatives gouvernementales sont pris en compte dans l'établissement des coûts pour atteindre les résultats stratégiques et pour exécuter les activités de programmes. Les paragraphes suivants décrivent les initiatives et les activités internes et gouvernementales de la CCG.

Gestion des ressources humaines

Un effectif compétent et motivé est essentiel à la capacité de la CCG de fournir ses services à la population canadienne. La CCG s'engage donc à offrir un milieu de travail inclusif et diversifié, représentatif des citoyens et des collectivités qu'elle sert. Les activités et initiatives suivantes sont une partie intégrante de la gestion des ressources humaines durant la période de planification :

- Communication efficace et intégration des objectifs, des priorités et de la planification de la direction en matière de ressources humaines.
- Mise en œuvre continue des initiatives axées sur les compétences (gestion du rendement, formation et perfectionnement) pour établir et conserver un effectif compétent et pour réaliser les objectifs de l'organisme.

- Communication des changements découlant de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et modification en conséquence des processus et des politiques en matière de ressources humaines.
- Élaboration et mise en œuvre d'un cadre de gestion de l'effectif conforme aux besoins de l'organisme ainsi qu'à la législation et aux pratiques relatives à la modernisation de la gestion des ressources humaines, et communication de ce cadre aux employés.
- Élaboration d'une stratégie et d'un processus de planification de la relève pour la direction de la CCG.
- Communication avec les représentants syndicaux pour améliorer les relations et les pratiques de consultation afin d'accroître la collaboration et le règlement à l'amiable des différends.
- Conception et mise en œuvre d'un système de gestion informelle des conflits.
- Élaboration continue des descriptions de travail génériques, d'un service autonome de congé et d'autres outils informatiques et accessibles sur le Web.
- Mise en œuvre continue du plan d'équité en matière d'emploi de la CCG.
- Élaboration d'un outil de gestion du rendement à mettre à l'essai au sein de l'organisme.

Les résultats attendus de ces activités prévues sont :

- Relations de travail constructives entre la direction, les employés et les représentants des employés.
- Employés compétents en mesure d'avancer au sein de l'organisme et de la fonction publique.
- Amélioration continue des compétences des gestionnaires et des superviseurs en gestion des ressources humaines.
- Culture de l'entreprise qui encourage la diversité et qui favorise l'apprentissage et l'avancement des employés au sein de l'organisme.
- Un effectif qualifié plus représentatif de la population canadienne conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Technologie de l'information

- Élaboration et gestion d'une infrastructure technique sûre et adaptable, qui soutient le fonctionnement efficace de tous les aspects de la CCG.
- Élaboration, acquisition et mise en application de logiciels de pointe et soutien de la TI au sein de l'organisme.
- Archivage, traitement et fourniture de données opérationnelles de manière sécuritaire et opportune pour faciliter la prise de décisions et réduire les coûts.

Services statistiques

- Soutien statistique précis et pertinent à tous les groupes de travail.
- Prestation de services d'appoint à l'industrie et aux organismes gouvernementaux concernant les statistiques.

Communications

- Communications internes efficaces (p. ex. : site Web des employés, bulletins, exposés du chef de l'exploitation, séances de planification).
- Élaboration et utilisation d'outils de communication externes efficaces (p. ex. : site Web de la CCG, communiqués, conférences, réunions des membres de l'industrie).
- Perfectionnement continu des aptitudes à communiquer au sein de l'organisme.
- Promotion et mise en application des dispositions de la *Loi sur les langues officielles* de manière à offrir les services et à communiquer l'information dans les deux langues officielles.

Finances

- Traitement continu des opérations financières et respect des exigences en matière de déclaration, et recommandations sur l'orientation de l'organisme.
- Exécution des activités de vérification internes prévues pour évaluer les risques dans tous les domaines clés.
- Conformité aux exigences de la *Loi sur les frais d'utilisation* en continuant à assurer la gestion et la déclaration des caractéristiques clés des frais d'utilisation imposés par la CCG.

Politique et planification

- Soutien stratégique à tous les groupes de travail pour appuyer la prise de décisions au sein de l'organisme.

Services administratifs

- Gestion des politiques et des programmes administratifs à l'échelle régionale et nationale afin d'offrir un soutien administratif efficace à toutes les divisions de la CCG.
- Gestion des installations et des télécommunications de la CCG de manière à réaliser des économies de location et de services de télécommunication et à offrir un milieu de travail sain, sécuritaire et efficace.
- Étude des besoins des services : renouvellement des baux à leur échéance dans les cas où les installations satisfont aux exigences; étude approfondie et analyse des options de restructuration du capital à l'administration centrale de la CCG, située au 303, rue Main, à Winnipeg, au Manitoba.
- Évaluation du plan de reprise des activités et de la formation du personnel pour assurer la fiabilité et la sécurité des services en cas de situations dangereuses.

Santé et sécurité

- Gestion et amélioration continue d'un programme de santé et de sécurité visant à diminuer le nombre d'accidents et à avoir un effectif en santé et productif.

Développement de l'organisme

- Élaboration d'un profil de risque de l'organisme pour fournir un cadre de gestion des risques efficace pour tous les projets, les nouvelles initiatives et les activités permanentes.

- Consignation et tenue à jour des activités liées à la réalisation du Cadre de responsabilisation de gestion.
- Établissement de mesures de rendement relatives aux unités et aux employés touchant les activités liées aux services rémunérés de la CCG.
- Établissement de normes de service pour les activités liées aux services rémunérés de la CCG.

Partenariats avec les autres organismes gouvernementaux

- Contrôle phytosanitaire des silos pour le compte de l'Agence canadienne d'inspection des aliments de manière à éliminer le chevauchement des services.
- Inspection des grains pour le compte du service d'inspection des grains des États-Unis conformément à l'entente de service conclue pour faciliter le mouvement des grains.